



---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité des politiques de l'environnement

**Groupe de travail de la surveillance  
et de l'évaluation de l'environnement****Vingt-septième session**

Genève, 10 et 11 avril 2025

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-septième session****Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 10 avril 2025  
à 10 heures****I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élections à la présidence et aux vice-présidences.
3. Adoption du rapport de la vingt-sixième session.
4. Exécution du mandat.
5. Ressources nécessaires.
6. Faits nouveaux en matière de surveillance de l'environnement.
7. Faits nouveaux relatifs aux systèmes d'information sur l'environnement et à l'établissement de rapports sur le Système de partage d'informations sur l'environnement.
8. Évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement et établissement de rapports sur l'environnement pour renforcer les politiques de l'environnement.
9. Progrès de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement au niveau national.
10. Mise en commun et intégration des données économiques, sociales et environnementales.
11. Questions diverses.
12. Clôture de la session.



## II. Annotations

Comme l'indique son mandat, le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement est ouvert à tous les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Il se compose de représentants des institutions nationales chargées de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement. Il associe aussi à ses travaux des représentants de programmes et de politiques et d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement s'occupant de la collecte de données et de renseignements et de la production d'évaluations sur l'environnement – portant sur l'environnement dans son ensemble ou seulement sur certains thèmes –, ainsi que des équipes d'experts<sup>1</sup>.

Sont également invités à participer aux travaux des représentants d'organisations internationales et régionales, dont la Commission européenne, l'Agence européenne pour l'environnement, le Groupe sur l'observation de la Terre, l'Agence spatiale européenne, l'Organisation de coopération et de développements économiques, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Division de statistique de l'ONU, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation météorologique mondiale et le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'Organisation mondiale de la Santé.

La vingt-septième session du Groupe de travail devrait se tenir les 10 et 11 avril 2025.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

La Présidente sortante, Maia Javakhishvili (Géorgie), ouvrira la vingt-septième session. Le Groupe de travail sera invité à adopter l'ordre du jour de la session tel qu'il figure dans le présent document<sup>2</sup>.

### 2. Élections à la présidence et aux vice-présidences

À sa vingt-cinquième session (Genève, 2 et 3 mai 2023), le Groupe de travail avait réélu M<sup>me</sup> Javakhishvili (Géorgie) Présidente et Katerina Nikolovska (Macédoine du Nord) et Johannes Mayer (Autriche) Vice-Président(e)s<sup>3</sup>. Aux termes de son mandat, « [l]e Groupe de travail élit son (sa) président(e) et deux vice-président(e)s pour un mandat de deux ans, en veillant à préserver un équilibre régional dans la désignation des candidat(e)s »<sup>4</sup>. Les membres du Groupe de travail devront élire un(e) président(e) et deux vice-président(e)s à la vingt-septième session. Les membres du Groupe de travail sont invités à engager des consultations avant la session sur les candidatures possibles.

### 3. Adoption du rapport de la vingt-sixième session

Le secrétariat résumera les résultats de la vingt-sixième session du Groupe de travail (Genève, 18 et 19 avril 2024) tels qu'ils figurent dans le rapport de cette session (ECE/CEP/AC.10/2024/2) et invitera le Groupe de travail à adopter ce rapport.

Le secrétariat informera le Groupe de travail de l'état de l'application des décisions prises et des recommandations formulées à la vingt-sixième session, s'agissant notamment de l'examen que le Comité des politiques de l'environnement a fait des activités du Groupe de travail.

<sup>1</sup> ECE/CEP/AC.10/2023/2/Add.1, par. 18 et 19.

<sup>2</sup> Les documents de la session et d'autres informations pertinentes seront affichés sur la page du site Web de la Commission économique pour l'Europe consacrée à la session, consultable à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/twenty-seventh-session-working-group-environmental-monitoring-and>.

<sup>3</sup> ECE/CEP/AC.10/2023/2, par. 13.

<sup>4</sup> ECE/CEP/AC.10/2023/2/Add.1.

#### 4. Exécution du mandat

Le secrétariat rendra compte des décisions prises par le Comité des politiques de l'environnement à sa vingt-neuvième session (Genève, 6-8 novembre 2024) concernant les activités et le mandat du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement. Il présentera également une vue d'ensemble des activités menées pour donner suite aux résultats de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 5-7 octobre 2022) et pour appuyer l'exécution du mandat du Groupe de travail. Le secrétariat informera le Groupe de travail des expressions d'intérêt de membres du Groupe de travail pour la direction ou la codirection d'une activité ou d'un domaine de travail.

Le mandat du Groupe de travail prévoit l'établissement d'un calendrier annuel d'activités<sup>5</sup>. Un membre du Bureau présentera le projet de calendrier des activités pour 2026 (ECE/CEP/AC.10/2025/3), que le Groupe de travail sera invité à approuver.

Le Groupe de travail sera également invité à examiner les faits nouveaux les plus récents liés à la révision de la publication intitulée « Environmental Monitoring and Reporting: Eastern Europe, the Caucasus and Central Asia », en prévision de la publication d'une version actualisée, sans doute en 2026<sup>6</sup>.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être également débattre de la manière d'accroître la visibilité et la portée de ses travaux.

En outre, des représentants d'organisations internationales et régionales seront invités à rendre compte brièvement des initiatives et des projets se rapportant aux activités du Groupe de travail.

#### 5. Ressources nécessaires

Le secrétariat communiquera des renseignements sur les ressources financières disponibles à l'appui des réunions du Groupe de travail et de ses autres activités.

#### 6. Faits nouveaux en matière de surveillance de l'environnement

Le Groupe de travail fait office de plateforme de partage des connaissances. À ses deux précédentes sessions, les membres du Groupe de travail ont suggéré de partager, aux sessions ordinaires du Groupe, les bonnes pratiques, notamment en ce qui concerne la collecte des connaissances locales et des savoirs autochtones, les sciences participatives, l'utilisation de données obtenues par externalisation ouverte, la surveillance des produits chimiques et l'économie circulaire. En outre, le Groupe de travail a inclus dans son calendrier d'activités pour 2025<sup>7</sup> la formulation de recommandations sur le renforcement des institutions et l'amélioration de la législation grâce à des exemples de bonnes pratiques présentés à ses sessions ordinaires.

Le secrétariat, les représentants d'organisations internationales et régionales ainsi que les États membres seront invités à présenter les faits nouveaux, les bonnes pratiques et les initiatives en matière de surveillance de l'environnement, de renforcement des institutions et d'amélioration de la législation, notamment en ce qui concerne l'utilisation de nouvelles technologies telles que l'observation de la Terre et des approches mentionnées ci-dessus.

<sup>5</sup> ECE/CEP/AC.10/2023/2/Add.1, par. 14.

<sup>6</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.03-II-E.33.

<sup>7</sup> ECE/CEP/AC.10/2024/4.

## **7. Faits nouveaux relatifs aux systèmes d'information sur l'environnement et à l'établissement de rapports sur le Système de partage d'informations sur l'environnement**

Le mandat du Groupe de travail précise qu'il est chargé d'évaluer régulièrement l'efficacité des systèmes d'information environnementale au regard du concept des données ouvertes et des principes et piliers du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS), et de formuler des recommandations sur les mesures susceptibles d'être prises pour renforcer ces systèmes<sup>8</sup>.

À sa vingt-quatrième session (Genève, 11 et 12 avril 2022), le Groupe de travail avait décidé d'examiner chaque année un nombre limité de thèmes et d'indicateurs environnementaux sur la base du cadre d'évaluation du SEIS, en utilisant la version révisée des Directives de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux<sup>9</sup>. À la vingt-cinquième session, les membres du groupe de travail ont décidé de réexaminer le thème « déchets et, le cas échéant, l'économie circulaire » en 2024<sup>10</sup> et, à la vingt-sixième session, ils ont suggéré de réexaminer le thème de la biodiversité en 2025<sup>11</sup>. En outre, à sa vingt-cinquième session, le Groupe de travail a préconisé de partager les bonnes pratiques sur des plateformes de données ouvertes<sup>12</sup>.

Le secrétariat a lancé un appel à la soumission de rapports nationaux sur le thème des déchets et de l'économie circulaire en juillet 2024. Les membres du Comité des politiques de l'environnement ont été invités à envoyer leur rapport national au secrétariat avant la mi-septembre ; ce délai a ensuite été prolongé jusqu'à la fin du mois de novembre 2024.

Le secrétariat présentera un aperçu du rapport sur le thème des déchets et de l'économie circulaire (ECE/CEP/AC.10/2025/5), que le Groupe de travail sera invité à examiner et à approuver.

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa vingt-sixième session, un examen du thème de la biodiversité sera entrepris, avec l'appui d'une formation régionale sur la version révisée des indicateurs de la CEE pour la biodiversité, qui devrait avoir lieu au second semestre de 2025, juste avant ou juste après la vingt-deuxième session de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement (Genève, 3 et 4 novembre 2025). Cet examen soutiendra également les préparatifs de la dix-septième session de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (Erevan, 2026). Le Groupe de travail sera également invité à débattre de la question de savoir si des examens réguliers de la mise en application du Système de partage d'informations sur l'environnement devraient continuer à être effectués au-delà de 2026, ou si d'autres modalités devraient être mises en place pour mesurer les progrès en matière de partage de l'information et d'application des indicateurs de la CEE dans l'ensemble de la région paneuropéenne.

Des représentants d'organisations internationales et régionales, ainsi que d'États membres, seront invités à présenter les évolutions les plus récentes et les bonnes pratiques en ce qui concerne les systèmes d'informations sur l'environnement.

## **8. Évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement et établissement de rapports sur l'environnement pour renforcer les politiques de l'environnement**

Conformément à son mandat, le Groupe de travail a pour objectif de contribuer à combler les lacunes recensées dans la septième évaluation environnementale paneuropéenne

<sup>8</sup> ECE/CEP/AC.10/2023/2/Add.1, par. 11 a) iii).

<sup>9</sup> ECE/CEP/AC.10/2022/2, par. 33 b).

<sup>10</sup> ECE/CEP/AC.10/2023/2, par. 51 a).

<sup>11</sup> ECE/CEP/AC.10/2024/2, par. 45 g).

<sup>12</sup> ECE/CEP/AC.10/2023/2, par. 50 a) viii).

et à soutenir l'application des textes pertinents de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »<sup>13</sup>.

Le secrétariat présentera une vue d'ensemble des activités menées et prévues pour appuyer le suivi des résultats de la Conférence ministérielle de Nicosie en matière d'établissement de rapports et d'évaluation, notamment pour combler les lacunes recensées dans la septième évaluation.

Le Groupe de travail sera invité à examiner les informations fournies, à en débattre et à décider des prochaines étapes en vue des évaluations futures.

Le mandat du Groupe de travail prévoit un soutien à la réalisation d'évaluations paneuropéennes périodiques de l'environnement<sup>14</sup>. À sa vingt-sixième session, le Groupe de travail s'est félicité du projet de concept pour la huitième évaluation paneuropéenne de l'environnement et a demandé au secrétariat de le transmettre au Comité des politiques de l'environnement. Le Groupe de travail a en outre décidé de contribuer à la mobilisation de financements au moyen de discussions avec les membres du Comité et a confirmé son appui à la sélection d'indicateurs et à l'évaluation de la mesure dans laquelle les observations de la Terre pouvaient servir à définir la valeur d'un indicateur, ainsi qu'à la fourniture de données nationales pour certains indicateurs<sup>15</sup>.

Le secrétariat présentera le concept actualisé (ECE/CEP/AC.10/2025/4) et les derniers faits nouveaux concernant la huitième évaluation paneuropéenne de l'environnement, y compris un projet de liste d'indicateurs et les résultats de la vingt-neuvième session du Comité des politiques de l'environnement. Le Groupe de travail sera ensuite invité à examiner les informations et à décider de la marche à suivre.

Le mandat du Groupe de travail prévoit en outre l'éventualité de fournir une assistance concernant la rationalisation des rapports environnementaux à l'appui de l'élaboration des politiques de protection de l'environnement<sup>16</sup>. Le ou les secrétariats d'un ou de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement au titre desquels des rapports doivent être présentés au cours des douze prochains mois seront invités à présenter le modèle pour le prochain cycle d'établissement de rapports et à fournir toute orientation nécessaire.

Le secrétariat et les représentants des organisations internationales et régionales donneront un aperçu des activités qu'ils soutiennent en ce qui concerne l'évaluation de l'environnement et l'établissement de rapports y relatifs au niveau national.

Le Groupe de travail sera invité à examiner les informations fournies et à débattre des questions liées aux rapports sur l'environnement.

## **9. Progrès de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement au niveau national**

Chacun des membres du Groupe de travail, notamment ceux qui représentent des pays d'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale, sera invité, s'il y a lieu, à présenter brièvement les principales mesures prises depuis la dernière session concernant :

- a) La production de rapports, d'analyses et d'évaluations sur l'environnement à partir de données et d'indicateurs environnementaux, y compris à l'aide du SEIS ;
- b) La modernisation et l'amélioration des réseaux de surveillance nationaux, en particulier de ceux qui concernent l'air, l'eau et les sols ;
- c) L'amélioration de l'assurance qualité et du contrôle des données ainsi que de la gestion des données ;

<sup>13</sup> ECE/CEP/AC.10/2023/2/Add.1, par. 7 et 9 b).

<sup>14</sup> Ibid., par. 9 b).

<sup>15</sup> ECE/CEP/AC.10/2024/2, par. 53 a) à d).

<sup>16</sup> ECE/CEP/AC.10/2023/2/Add.1, par. 11 b) ii) et iii).

d) L'amélioration des politiques relatives aux données, des mécanismes institutionnels et réglementaires et des solutions techniques pour l'échange de données entre les divers ministères et organismes (ministères de l'environnement, organismes chargés de l'environnement et ministères de l'agriculture, de l'énergie, de la santé, de l'industrie, des transports et de l'eau) et avec d'autres utilisateurs, notamment avec le public ;

e) L'application des recommandations concernant la surveillance et l'évaluation de l'environnement issues d'études de la performance environnementale ;

f) Les faits nouveaux relatifs à l'utilisation des nouvelles technologies, des mégadonnées, de l'intelligence artificielle et de l'observation de la Terre aux fins de la surveillance de l'environnement ;

g) Les faits nouveaux concernant des problématiques intersectorielles telles que la prise en compte des questions de genre dans les activités de surveillance et d'évaluation de l'environnement.

Si nécessaire, le secrétariat établira et distribuera un modèle d'exposé oral destiné à faciliter les présentations.

## **10. Mise en commun et intégration des données économiques, sociales et environnementales**

L'un des objectifs du Groupe de travail est d'examiner les liens entre les aspects environnementaux, économiques et sociaux relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030, à l'économie circulaire et verte et à d'autres domaines d'activité connexes<sup>17</sup>.

Des organisations internationales et l'Agence européenne pour l'environnement seront invitées à donner des informations sur les manifestations mondiales et régionales consacrées aux politiques de l'environnement qui auront lieu en 2025 et qui présentent un intérêt pour les travaux du Groupe de travail.

Les partenaires internationaux seront également invités à présenter des faits nouveaux et des messages clés relatifs à l'intégration des données, en particulier en ce qui concerne la transition vers une économie circulaire et verte, l'infrastructure durable, les produits chimiques, les déchets et la biodiversité, la transition juste et les activités liées aux questions de genre, à l'appui de l'application, du suivi et de l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable.

Le Groupe de travail sera invité à débattre de la pertinence des travaux et des exemples présentés et à déterminer quelles autres activités devraient être prioritaires pour assurer le partage et l'intégration des données économiques, sociales et environnementales.

## **11. Questions diverses**

Le Groupe de travail sera invité à examiner toute autre question qui pourrait être portée à son attention, y compris les thèmes prioritaires pour sa vingt-huitième session. Les membres du Groupe de travail qui souhaitent proposer des questions à inscrire à l'ordre du jour sont invités à en informer le secrétariat dès que possible.

## **12. Clôture de la session**

Le ou la Président(e), avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et décisions du Groupe de travail et prononcera la clôture de la session. Le rapport de la session et la liste des participants seront établis par le secrétariat et distribués au Groupe de travail après la session. Ces documents seront affichés sur la page Web de la session.

---

<sup>17</sup> Ibid., par. 11 c).

### **III. Organisation des travaux**

Des informations détaillées sur l'organisation des travaux seront publiées quelque temps avant la date de la session et mises en ligne sur la page Web consacrée à celle-ci.

---